Talents : formation, immigration et main-d'œuvre financière : la comparaison avec Genève

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Deux manières de recourir à une main-d'œuvre étrangère

Genève et Singapour dépendent toutes deux de professionnels étrangers, mais elles les obtiennent par des voies juridiques très différentes. Genève se trouve au cœur d'une agglomération transfrontalière, le Grand Genève, qui compte environ un million d'habitants de part et d'autre de la frontière française. Au début de 2026, le canton employait 107 200 travailleurs frontaliers, soit plus d'un quart des 391 000 que compte l'ensemble de la Suisse.[1] En vertu de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, ils obtiennent leur permis frontalier de plein droit, sans la moindre sélection du type de celle qu'implique un permis de travail singapourien. Ils sont imposés à la source à Genève, qui verse une compensation aux départements français voisins en vertu d'un accord de 1973.[2]

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Singapour ne dispose pas d'un tel arrière-pays. Des Malaisiens font chaque jour la navette depuis le Johor par la chaussée qui relie les deux rives, mais la ville n'admet les professionnels venus de plus loin que par le biais de permis de travail individuels. Cette différence façonne l'économie politique des deux places. À Genève, le débat porte sur la pression salariale, la circulation et la répartition des recettes fiscales de part et d'autre de la frontière. Il se règle par des négociations avec la France et l'Union européenne. À Singapour, il porte sur l'équilibre entre citoyens et étrangers au sein même de la ville et se règle par le gouvernement, à travers la conception du système des titres de séjour. Singapour contrôle davantage qui elle admet, tandis que Genève a accès à un vivier plus large sans sélection individuelle.

Les institutions de formation comparées

Les institutions de formation diffèrent elles aussi par leur taille et par leur rapport à l'État. Le secteur financier genevois emploie plus de 38 000 personnes.[3] Son institut de formation professionnelle, l'Institut supérieur de formation bancaire (ISFB), a été fondé par les banques genevoises en 1987. Il réunit plus de cinquante banques et établissements financiers de Suisse romande, qui emploient près de 80 % du personnel du secteur dans la région.[4] Comme l'IBF, l'ISFB est un organisme de la branche. La différence tient au financement public. À Singapour, l'accréditation d'une formation par l'IBF ouvre l'accès aux subventions de l'État, tandis que la MAS fixe les priorités en matière de main-d'œuvre au moyen de ses feuilles de route de transformation sectorielle (industry transformation maps). À Genève, la formation reste largement l'affaire des employeurs, des associations professionnelles et des écoles cantonales, la Confédération et le canton jouant un rôle d'appui.

Les exigences réglementaires présentent un contraste analogue. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les services financiers (LSFin) de 2018, les conseillers à la clientèle suisses doivent disposer de connaissances suffisantes des règles de comportement et des compétences nécessaires à leur activité. Les conseillers des établissements étrangers et des prestataires suisses non soumis à une surveillance prudentielle doivent en outre s'inscrire dans un registre des conseillers.[5] La Suisse ne connaît toutefois aucun équivalent légal des heures annuelles de CPD imposées par

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

la MAS Notice FAA-N26. Singapour prescrit ainsi en détail le contenu et le volume de la formation continue, tandis que la Suisse laisse davantage de latitude aux établissements.

Les deux villes font face à la même question à long terme. Une petite place financière qui puise une grande partie de sa main-d'œuvre à l'extérieur doit offrir à ses propres citoyens une voie crédible vers les postes de direction, faute de quoi elle perdra le soutien politique dont dépend son ouverture. Genève y répond par ses universités, l'ISFB et la culture internationale de ses banques. Singapour y répond par la planification étatique, le financement public et un système à points qui mesure chaque recrutement étranger à l'aune de la main-d'œuvre locale. Dans le Global Talent Competitiveness Index 2025, les deux pays se sont classés premier et deuxième, signe que les deux approches peuvent fonctionner.

En chiffres

Population en juin 2026 : 6,21 millions, dont 1,98 million (31,8 %) de non-résidents. Titulaires d'un Employment Pass : 205 400 (décembre 2023), 202 100 (décembre 2024), 203 300 (décembre 2025), 204 300 (juin 2026). Salaire minimal requis pour l'EP dans les services financiers : 5 000 S$ (2021), 6 200 S$ (2026), 6 600 S$ pour les nouvelles demandes à partir du 1er janvier 2027. Salaire médian des nouvelles demandes d'EP dans les services financiers : 13 300 S$ (2021) et 15 000 S$ (2025). Seuil de réussite COMPASS : 40 points, avec exemption à partir de 22 500 S$ par mois. ONE Pass : 30 000 S$ par mois, cinq ans. Financial Services Industry Transformation Map 2020 : 4 100 emplois nets par an. ITM 2025 : objectif de 3 000 à 4 000 emplois nets par an et 400 millions de S$ pour les talents et les dirigeants. IBF : fondé en 1974, près de 250 membres, 76 000 participants à des formations reconnues en 2025. CPD pour les représentants conseillant sur des produits d'investissement : 6 heures de base et 24 heures complémentaires par an. Global Talent Competitiveness Index 2025 : Singapour première, Suisse deuxième.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Notes

1. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie A, chapitre I (Grand Genève, 1 046 168 habitants en janvier 2021) et partie J, chapitre I (manuscrit, consulté en novembre 2026), citant « Statistiques frontaliers 2026 », lesfrontaliers.ch, 27 avril 2026 (Office fédéral de la statistique, quatrième trimestre 2025, et OCSTAT) : 107 200 travailleurs frontaliers employés dans le canton de Genève au début de 2026, soit plus d'un quart des 391 000 que compte la Suisse. ↩

2. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie K, chapitre V (manuscrit, consulté en novembre 2026), citant l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève : 3,5 % de la masse salariale brute des travailleurs frontaliers résidant dans l'Ain et en Haute-Savoie. ↩

3. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie E, chapitre II (manuscrit, consulté en novembre 2026), citant la Fondation Genève Place Financière : le secteur financier génère plus de 38 000 emplois et représente 12,9 % du PIB cantonal. ↩

4. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie J, chapitre IV (manuscrit, consulté en novembre 2026), citant ISFB, « An association committed to the future of the financial centre », isfb.ch : fondé en 1987 par les banques genevoises ; plus de cinquante établissements membres ; près de 80 % des employés du secteur en Suisse romande. ↩

5. Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) du 15 juin 2018, en vigueur depuis le 1er janvier 2020, art. 6 (exigences de connaissances applicables aux conseillers à la clientèle) et art. 28 et 29 (registre des conseillers, pour les conseillers à la clientèle des prestataires étrangers et des prestataires suisses non soumis à une surveillance prudentielle) ; aucun minimum légal d'heures de CPD ; voir Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie E, chapitre IV, pour la perspective genevoise. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com